

BIENVENUE DANS L'UNITÉ DE SOINS PALLIATIFS SPÉCIALISÉS

DATE :



Cher·ère

vous venez d'arriver dans notre unité de soins palliatifs spécialisés, composée de 12 chambres individuelles et de locaux communs. Nous souhaitons, à l'aide de cette brochure, vous présenter la mission de notre service et vous donner quelques informations pratiques.

L'ÉQUIPE INTERPROFESSIONNELLE

Parmi les professionnels qui mettent tout en œuvre pour votre confort, vous rencontrerez selon les besoins : médecin, équipe soignante (infirmier·ère chef·fe, infirmier·ère spécialisé·e, infirmier·ère, ASSC, personnel en formation), ergothérapeute, diététicien·ne, physiothérapeute, aumônier·ère, psychologue, infirmier·ère de liaison et équipe mobile de soins palliatifs.

DÉROULEMENT DU JOUR D'ARRIVÉE

- Accueil par un membre de l'équipe soignante ;
- Entretien avec la ou le médecin et l'infirmier·ère afin de mieux vous connaître et de cerner votre situation de santé.
- Entretien infirmier qui aura pour but de faire un recueil de données et de discuter de votre projet de soin en tenant compte de votre individualité, de vos ressources et de vos valeurs ;
- Un rendez-vous médico-infirmier sera planifié avec vous et vos proches dans les jours qui suivent pour faire un point de situation et définir l'orientation du séjour.

NOTRE PHILOSOPHIE DE SOIN

PLANIFICATION ANTICIPÉE DU PROJET THÉRAPEUTIQUE

Afin d'améliorer votre prise en soin, nous utilisons la planification anticipée du projet thérapeutique (PAPT). Une brochure vous sera présentée par un-e infirmier-ère.

Qu'est-ce que c'est ?

La PAPT vous permet d'exprimer vos choix, vos craintes et vos désirs en tenant compte de vos propres valeurs afin de pouvoir établir ce que vous souhaitez pour la suite de votre existence.

Quelles en sont les bases ?

La PAPT permet de faire valoir vos droits selon la loi de la protection de l'adulte (cf. art. 370 du code civil). Elle garantit votre autonomie et permet une meilleure qualité des soins.

Quels en sont les avantages ?

- Permet de s'assurer que vos choix de vie soient respectés au mieux ;
- Facilite la prise de décisions pour vos proches et les soignants au cas où vous ne pouvez plus vous exprimer ;
- Garantit que vous soyez considéré-e jusqu'à la fin de votre vie comme une personne à part entière.

A quoi cela sert-il ?

La PAPT vise à personnaliser et à orienter l'accompagnement en soins palliatifs et les décisions médicales vous concernant.

Comment cela se passe-t-il ?

Dans les jours qui suivent votre arrivée, un membre de l'équipe soignante viendra s'entretenir avec vos proches, votre représentant thérapeutique (si vous en avez un) et vous-même. Il est possible que des médecins soient présents lors des entretiens.

Avec un outil d'aide à la réflexion que nous vous proposerons, vous pourrez plus facilement vous positionner quant à vos choix.

Il vous sera alors plus aisé de remplir un formulaire de directives anticipées que vous pourrez transmettre aux médecins responsables de votre prise en charge. Davantage d'informations sur les mesures anticipées sont disponibles sur www.vd.ch.

PLACE DES PROCHES

Le proche aidant est une personne qui consacre régulièrement de son temps pour aider au quotidien une personne atteinte dans sa santé, son autonomie. Grâce au soutien du proche aidant, cette personne peut continuer à vivre chez elle et maintenir sa vie sociale. La brochure « Proche aidant tous les jours : information et conseils pour le proche aidant à domicile » est disponible sur www.vd.ch. Un lieu de rencontre est aussi à votre disposition auprès de l'association Espaces proches, en Chamard 55a, à Montagny-près-Yverdon (www.espacesproches.ch).

Les proches sont souvent une ressource indispensable pour le patient. C'est pourquoi, avec l'accord et selon les désirs du patient, les proches ont la possibilité:

- D'assister ou de participer aux soins. Notez toutefois que pour permettre une bonne évaluation clinique, l'infirmier-ère aura ponctuellement besoin d'être seul-e avec le patient.
- De rester la nuit afin de vous accompagner, en particulier dans les moments les plus difficiles. Un lit d'appoint vous sera proposé selon la disponibilité du service et après discussion avec l'équipe.
- Se ressourcer dans la salle de recueillement ainsi qu'au salon avec canapé et fauteuils. Toutefois, s'agissant de lieux ouverts à tous, ils pourront parfois être partagés entre plusieurs familles et utilisés pour des entretiens avec les proches.

Une carte avec les numéros du service se trouve en annexe. Un-e infirmier-ère y est joignable 24h/24.

INFORMATIONS PRATIQUES

VISITES

Exceptionnellement pour l'unité de soins palliatifs spécialisés, les visites sont ouvertes 24h/24.

À partir de 18 h, l'accès à l'hôpital se fait via la sonnette à l'entrée. En cas de visite la nuit, nous vous remercions de nous prévenir au préalable par téléphone.

PARKING

Un forfait pour un parking de longue durée est accordé aux proches. Nous vous remercions de vous adresser à la réception ou à un membre de l'équipe dès votre arrivée pour en bénéficier.

RESTAURATION

Les repas des patients sont servis à 8 h, 12 h et 18 h. Nous avons à cœur de respecter le rythme du patient. Tout repas en cours ne sera pas débarrassé sans votre accord. Votre repas peut être servi à des horaires différents selon vos besoins et avec l'accord du personnel soignant.

Un-e diététicien-ne viendra vous rencontrer de façon régulière afin de recueillir vos désirs et d'adapter vos repas.

Pour les visites, il est possible de commander, jusqu'à deux personnes, un menu du jour en chambre avant 11 h 30 à la cafétéria. Dès trois personnes, il est demandé de s'inscrire et de régler les repas à la cafétéria, le matin jusqu'à 10 h. Vous pouvez commander jusqu'à quatre repas par jour. Au-delà, et selon les disponibilités, nous vous remercions de vous adresser 24 h à l'avance à l'équipe infirmière qui fera le lien avec le service de restauration.

Pour les accompagnants qui dorment auprès du patient, un petit-déjeuner est offert.

CAFÉTÉRIA

La cafétéria est ouverte du lundi au samedi de 8 h à 16 h 30 et les dimanches et jours fériés de 10 h à 17 h. Les locaux sont toutefois ouverts 24h/24h.

Les distributeurs de snacks et boissons restent accessibles dans la cafétéria en dehors des heures d'ouverture.

ESPACE REPAS

Vous avez la possibilité de vous servir en boissons chaudes en self-service (thé, café, soupe) et de cuisiner dans l'espace repas accessible 24h/24. Celui-ci peut être réservé auprès du personnel soignant pour partager un repas de famille en toute intimité (anniversaire, occasion spéciale, etc.). Une cuisine est à disposition des proches qui souhaiteraient organiser un repas, en accord avec le personnel soignant.

RADIO, TÉLÉVISION, INTERNET, TÉLÉPHONE

Vous disposez d'un accès gratuit aux chaînes de télévision ainsi qu'à la radio, dans chaque chambre ainsi qu'au salon. Le réseau internet sans fil (wi-fi) est mis gratuitement à votre disposition durant votre séjour. Veuillez-vous renseigner auprès de la réception pour les modalités d'accès.

L'utilisation d'un téléphone portable est autorisée. Vous avez la possibilité, après inscription à la réception, d'emprunter un téléphone contre une caution de CHF 50.–.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les visites des animaux de compagnie sont possibles sous certaines conditions. Nous vous invitons à prendre contact au préalable avec l'équipe soignante pour connaître les modalités.

MÉDICAMENTS

Nous vous remercions de ne pas absorber de médicaments autres que ceux prescrits à l'hôpital sans en informer le personnel soignant et d'apporter tous vos médicaments personnels afin d'en faciliter l'identification. Le traitement médicamenteux du domicile peut être converti en utilisant des médicaments équivalents sélectionnés par l'hôpital. La forme, la couleur, le nombre de médicaments reçus peuvent donc varier. Si le maintien de la prise de médicament ou la poursuite de médecine alternative sont au cœur de vos valeurs, nous vous encourageons à le partager avec l'équipe soignante afin d'éviter des interactions pour votre santé. En cas de doute, interrogez le personnel.

BAINS RELAXANTS ET THÉRAPEUTIQUES

Si votre état de santé le permet, vous pourrez profiter de notre baignoire balnéo, munie de lampes à LED et équipée de programmes musicaux pour une profonde détente. Des huiles essentielles pourront également être diffusées pour compléter votre relaxation.

PODOLOGUE

Un podologue est présent une fois par mois, le premier vendredi du mois. L'inscription se fait via la réception au numéro 024 442 61 11. Le paiement se fait en espèces lors de la prestation.

COIFFEUR

Une coiffeuse est présente une fois par semaine. L'inscription se fait via la réception au numéro 024 442 61 11. Le paiement se fait en espèces lors de la prestation.

BÉNÉVOLAT

Des bénévoles formés en soins palliatifs peuvent vous rendre visite. Il nous est également possible de faire appel aux bénévoles de l'association Caritas pour assurer une présence de nuit selon leurs disponibilités.

SUICIDE ASSISTÉ

Notre établissement dispose d'une procédure relative à une demande de suicide assisté comportant des critères précis selon un processus défini.

DROITS DES PATIENTS

Vous possédez des droits spécifiques en tant que patient dans votre relation avec les professionnels de la santé. Le patient a ainsi le droit de consulter son dossier et de s'en faire expliquer la signification. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à télécharger la brochure « L'essentiel sur les droits des patients », conçue par le Service de la santé publique du canton de Vaud et disponible en plusieurs langues : www.vd.ch, également disponible dans l'unité.

TRAJECTOIRE PATIENT

Selon l'évolution et la stabilité de votre état de santé, il sera discuté avec vous et vos proches d'une orientation soit à domicile, soit en réadaptation, soit en attente de placement, soit en soins palliatifs intermédiaires.

FACTURATION

Si vous avez des questions liées à la facturation des prestations, n'hésitez pas à contacter le service de facturation au 024 424 54 99 de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou à l'adresse facturation@ehnv.ch.

VOTRE AVIS COMPTE

Nous cherchons sans cesse à nous améliorer. Sentez-vous libre de partager vos impressions auprès de l'équipe médico-soignante. Pour nous faire part de vos remarques, suggestions et doléances, n'hésitez pas à nous contacter au 024 424 53 21 ou à l'adresse qsr.secretariat@ehnv.ch. Nous examinerons ensemble comment concilier vos besoins et le bon fonctionnement de l'établissement.

L'ensemble du personnel médico-soignant reste à votre disposition durant l'ensemble de votre séjour ain

PLAN D'ACCÈS

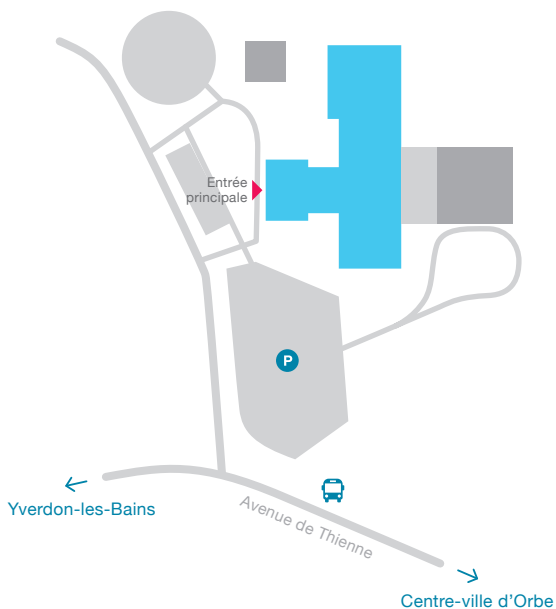
Hôpital d'Orbe
Chemin de la Magnenette 2
1350 Orbe

Niveau -1
Cafétéria

Rez-de-chaussée
Admissions
Réception

Niveau 1
Centre de traitement et
de réadaptation

Niveau 2
Unité de soins palliatifs
spécialisés



Contact

Unité de soins palliatifs spécialisés

024 442 63 29 (le jour, de la chambre 49 à 55)

024 442 60 73 (le jour, de la chambre 56 à 66)

024 442 63 25 (la nuit)

orbe.ut2@ehnv.ch

www.ehnv.ch/soins-palliatifs

